

# République Française

张 张 张

# PRESIDENCE \* \* \* SECRETARIAT GENERAL Cor DJA SECRETARIAT GENERAL

Commissaire délégué 1 DJA 1 Intéressées 1

**AMPLIATIONS** 

N°3186-2010/ARR/DJA

du: 06/12/2010

## ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

#### Abrogé implicitement

<u>Nota</u>: Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

## LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

## ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Au a) du point 2 « secteur du développement économique » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *madame Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI* remplace *madame Hélène IEKAWE* au comité de pilotage de Saint Louis.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressées.